

ELECTION CONSULAIRE 2024

COMMUNIQUE

Conformément à l'arrêté N°015/MCACL/CEC du 10 mai 2024 fixant la période de dépôt des candidatures pour l'élection des membres de l'Assemblée Consulaire de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo),

Le Président de la commission électorale consulaire porte à la connaissance des opérateurs économiques inscrits sur les listes électorales les informations suivantes relatives au dépôt des candidatures :

- **Dates de dépôt** :
Du 15 au 24 mai 2024
(y compris Samedi et Dimanche)

- **Horaires**
Matin : 7H30-12H
Après-midi : 14h30 -16h30

- **Lieux de dépôt**
 - Auprès des CECR dans les chefs-lieux de région et Grand Lomé
 - Au secrétariat de la CEC au sein de la CCI-Togo

Fait à Lomé, le **10 MAI 2024**

Le Président


Dindangue KOMINTE

